



*Projet pédagogique
accueil périscolaire
Jean Jaurès
2019/2020*



Préambule

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide, la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences »

Françoise Dolto.

Vivre ensemble, c'est être conscient de l'autre, de son intégrité physique et morale, de ses différences. C'est en faisant attention à son comportement, à ses paroles, à son attitude que l'on peut être attentif à l'autre.

Vivre ensemble, c'est favoriser la rencontre et l'échange entre les enfants, mais aussi entre les enfants et les adultes, qu'il s'agisse des animatrices ou des différentes personnes travaillant dans les locaux.

Vivre ensemble, c'est apprendre à écouter les autres, partager ses idées, ses envies et à respecter la parole de l'autre. C'est en valorisant l'écoute que nous permettrons à l'enfant de s'exprimer et être entendu.

Vivre ensemble, c'est aussi partager des moments de vie collective. C'est en faisant de ces temps des moments où la politesse est de rigueur que l'enfant prend conscience de la notion de respect.

Contexte et structure

La commune de Cossé-le-Vivien est l'organisateur de l'Accueil périscolaire sur les écoles publiques du groupe scolaire Jean Jaurès. Il est déclaré auprès de la DDCSPP et de la CAF.

L'accueil périscolaire a pour but d'offrir aux parents un mode d'accueil aux heures qui précèdent et suivent la classe. Il propose ainsi une transition entre les temps d'école et les temps de périscolaires qui rythment la journée de l'enfant.

Les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire Jean Jaurès sont accueillis au sein même des établissements scolaires permettant ainsi un accès au hall, à la cour, aux sanitaires... Toutefois les salles d'accueils périscolaires ont un accès direct différent de celui des entrées de classes, évitant ainsi aux parents la traversée de l'établissement scolaire.

Le projet éducatif du territoire (PEDT)

Le PEDT doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Valeurs du PEDT « Bien vivre ensemble »

Laïcité, respect, autonomie, solidarité, accessibilité

Apprendre à être et devenir citoyen

Objectifs du PEDT de Janvier 2018

Favoriser une implication citoyenne des enfants

En faisant participer les enfants sur des projets déjà existant sur la commune de Cossé-le-Vivien

(fête de la musique, nettoie ta ville...)

Faire apprécier son environnement quotidien

Les enfants ont tout le loisir de s'approprier les locaux des accueils périscolaires en participant au projet de déco des salles par exemple.

Organiser un accompagnement aux leçons

Afin de répondre au mieux aux attentes des familles un accompagnement aux leçons est proposé sur l'accueil périscolaire élémentaire depuis septembre 2018.

Notre organisation et notre accompagnement devront à chaque moment répondre à ses attentes.

Le projet pédagogique

Une nécessaire cohérence existe donc entre le projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et le projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les parents et les enfants sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire la démarche pédagogique.

Objectifs pédagogiques

Apprendre la vie en collectivité et développer la citoyenneté

1 Faire attention à l'autre :

- Mettre en place avec les enfants des règles de vie communes et connues de tous,
- En tant qu'animateur être vigilant à l'attitude des enfants entre eux,
- Faire attention au niveau sonore afin de favoriser l'écoute et les échanges.

2 Favoriser la rencontre et l'échange :

- Par le biais des temps de vies collectives (goûters, grands jeux...)
- Par le biais des activités proposées par l'équipe d'animation et adaptées à toutes les tranches d'âges.

3 Favoriser le sens civique :

- Insister lors des accueils sur l'importance du « bonjour » et du « au revoir »,
- Partager des moments de discussions lors du goûter entre les enfants et enfants/animatrices,
- Apprendre à l'enfant à respecter les règles de vie en collectivité,
- En respectant ces règles en tant qu'animatrice.

L'enfant acteur de ses loisirs

1 L'enfant, capable de choisir ses activités :

- Donner à l'enfant la possibilité de choisir ses activités, c'est aussi lui permettre de décider lui-même de son temps libre,
- Associer les enfants au fonctionnement du service,
- Permettre aux enfants de proposer des activités qu'ils pourront mettre en place avec l'aide d'une animatrice.

2 Favoriser l'expression, l'imaginaire :

- Laisser l'enfant s'exprimer, c'est surtout lui permettre de trouver sa place au sein du groupe,
- Laisser son imaginaire vagabonder, créer, rêver ou ne rien faire, sont des passages essentiels à la construction de l'enfant,
- Laisser le matériel, jeux, livres à disposition,
- Proposer des jeux où l'imaginaire est sollicité,
- Essayer de les impliquer dans la préparation des jeux ou de comptines gestuelles.

3 Vivre pleinement son temps de loisirs :

- En respectant le rythme de l'enfant,
- En proposant des activités ludiques où le plaisir de jouer et de participer est une priorité,
- En adaptant les animations (âges, météo, fatigue, durée...),
- En proposant de redécouvrir des jeux simples de sociétés à deux ou à plusieurs.

L'enfant au cœur de notre projet

1 Lui permettre de trouver sa place :

- En respectant ses rythmes et ses besoins,
- En aménageant l'espace avec des lieux dédiés au bricolage, à la lecture, aux jeux, aux leçons...
- En lui donnant des repères (affichage, étiquettes...),
- En étant à l'écoute de ses difficultés, de ses demandes.

2 Favoriser l'ouverture à sa commune :

-En le faisant participer à des activités diverses liées aux manifestations organisées par la commune de Cossé-le-Vivien (silhouettes fête de la musique)

3 L'aider à grandir :

-Par le biais des activités quotidiennes (goûter, rangement, passage aux sanitaires...),

-En favorisant son autonomie lors des activités, de l'habillage, du goûter...

4 Se respecter mutuellement :

-Grâce aux règles de vie commune,

-Etre en cohérence avec notre façon de nous comporter avec lui et nos attentes ou nos exigences,

-En expliquant à l'enfant le motif d'une décision, d'un refus ou d'une sanction (en s'appuyant aussi sur le règlement de l'accueil périscolaire lu et signé par l'enfant, les parents, Mr le Maire en début d'année),

-Etre à son écoute ,

-Veillez ensemble à son bien-être et à sa sécurité affective et physique.

Coordination et évaluation

Afin de suivre le bon déroulement des différentes activités et de contrôler leur adéquation avec les objectifs fixés, des réunions en fin de période avec l'équipe d'animation pôle maternelle et l'équipe d'animation pôle élémentaire sont prévues.

Elles permettent aux équipes de proposer leurs idées de projet futur, de proposer de nouvelles activités. Elles permettent aussi d'évoquer les problèmes éventuels rencontrés avec des enfants, des parents ou autres afin de rechercher en équipe une solution, de soumettre leurs souhaits respectifs.

Mais à tout moment chaque animatrice peut demander à rencontrer la responsable si besoin.

En fin d'année scolaire un bilan est fait de l'année écoulée. Cela permet d'apprécier si les objectifs fixés ont été atteints pour les différentes activités, de l'implication des animatrices, de la relation avec les familles, du service périscolaire dans son ensemble.

Le rôle de chacun dans l'équipe pédagogique

La responsable du service enfance

- Organiser et mettre en œuvre le service de l'accueil périscolaire,
- Faire la transition entre les équipes d'animations, les élus des affaires scolaires ainsi que la mairie,
- Développer et être à la recherche de nouveaux partenaires,
- Accueil et information auprès des familles,
- Gestion administrative et budgétaire,
- Piloter et animer l'élaboration collective du projet pédagogique,
- Coordonner et évaluer l'ensemble de l'équipe,
- Organiser la gestion des locaux, du matériel nécessaire,
- Participer à l'élaboration du règlement intérieur et veiller à son application,
- Dialoguer avec les familles et leurs enfants,
- Définir les besoins en matière de ressources humaines,
- Veiller au respect de la mise en place du projet,
- Accompagner les animatrices lors de demandes de formation, ou autres,
- Aider les animatrices dans la mise en place de projet (chant, théâtre...),
- Former des animateurs(trices) stagiaires,
- Etre à l'écoute, et veiller à la sécurité morale et physique de l'ensemble de l'équipe.

Les animateurs

- Assurer un rôle de référent adulte auprès des enfants,
- S'impliquer dans le fonctionnement et travailler en équipe,
- participer activement à l'organisation de la vie collective de l'accueil périscolaire,
- Associer les enfants à cette organisation et à l'animation de la vie quotidienne,
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants et assurer auprès d'eux une présence continue,
- Présenter et animer des activités de différentes natures et adaptées aux besoins, capacités et rythmes de chaque enfant,

Responsable du service enfance : Gwenola Rivet

periscolaire@cosse-le-vivien.fr

06 14 28 19 99 / 02 43 98 80 24

- Planifier et organiser des projets d'activités en lien avec le projet global d'animation,
- Etablir et entretenir des relations avec les parents pour favoriser l'accueil des enfants et leur intégration dans la vie collective.
- Savoir garder des informations privées et personnelles sur l'enfant et/ou sa famille, être tenu au secret professionnel.

Nous avons tous nos missions et nos responsabilités, nous travaillons tous à notre manière pour les enfants.

Nous avons tous besoin les uns des autres pour que l'accueil périscolaire dans son ensemble fonctionne dans les meilleures conditions et que les parents n'associent plus ce temps à de la « garderie ».

Fonctionnement global de l'accueil périscolaire

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
7H15 / 8H35	7H15 / 8H35	7H15 / 8H35	7H15 / 8H35
16H30 / 18H45	16H30 / 18H45	16H30 / 18H45	16H30 / 18H45

De 7h15 à 7h30 l'accueil est regroupé dans les locaux de l'école maternelle.

De 18h00 à 18h45 l'accueil est regroupé dans les locaux de l'école élémentaire.

Les taux d'encadrements

L'accueil périscolaire est dirigé par la responsable du service enfance de la commune et une équipe d'animatrices, une en maternelle et l'autre en élémentaire.

Sur le site de l'école maternelle : - la responsable du service enfance titulaire du BAFA et BAFD

-2 ATSEM de l'école maternelle titulaires du BAFA et/ou du CAP petite enfance.

Sur le site de l'école élémentaire : -Une référente titulaire du BAFA et stagiaire BAFD

- 2 animatrices titulaires du BAFA.

Pour un accueil périscolaire, les taux d'encadrements sont :

-1 animateur pour 14 enfants âgés de moins de 6 ans

-1 animateur pour 18 enfants âgés de plus de 6 ans

Responsable du service enfance : Gwenola Rivet

periscolaire@cosse-le-vivien.fr

06 14 28 19 99 / 02 43 98 80 24

Le règlement intérieur

Soumis à l'approbation du Conseil Municipal, il est disponible sur les deux sites des accueils périscolaires, sur le site internet de la commune, et est distribué à chaque famille en début d'année scolaire. Il est accompagné d'un coupon signé des parents et de l'enfant approuvant qu'ils ont bien pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire.

Journée type

Accueil du matin : 7h15/8h35

A 7h15, l'accueil se fait par une animatrice sur le site de l'école maternelle, pour les enfants de maternelle et de l'élémentaire.

A 7h30, l'animatrice de l'accueil périscolaire école élémentaire vient chercher les enfants du CP au CM2 afin de se diriger vers la salle d'accueil de l'école élémentaire située à proximité.

A leur arrivée, les enfants sont pointés sur une tablette, outil servant pour avoir les dossiers complets des enfants (autorisations, vaccins, allergies...) et servant aussi pour la facturation. (Logiciel utilisé Domino d'Abélium).

Les activités du matin sont libres : coloriage, coin cuisine et ferme, lecture, pâte à modeler, jeux de société... Les enfants de l'école élémentaire peuvent s'ils le souhaitent relire leurs leçons.

A 8h20, les enfants de l'école élémentaire sont dirigés vers le hall de l'école, ils déposent leurs cartables et vêtements à leur porte-manteau. Ils peuvent jouer dans le hall tranquillement ensemble, ou simplement discuter avec leurs camarades de classe. A 8h35, c'est l'équipe enseignante qui prend le relais.

A 8h25, les enfants de l'école maternelle sont accompagnés aux sanitaires par les animatrices avant d'être dirigés chacun à leur classe respective avant l'ouverture des portes aux parents soit 8h35.

L'accueil du matin est un temps calme où l'animatrice doit être disponible et à l'écoute, en fonction des besoins, autant pour les enfants que pour les parents. L'animatrice est le lien entre les familles et les équipes d'enseignants.

Accueil du soir : 16h30/18h45

Sur le site de l'école élémentaire : A l'ouverture des portes de l'école par le directeur, les enfants fréquentant l'accueil sont regroupés dans le hall par les 3 animatrices présentes. Ils peuvent ensuite prendre leur goûter sur la cour ou sous le préau et ainsi profiter d'un moment de détente et de partage avec les autres enfants. Vers 16h50 ils sont regroupés afin de rentrer dans les salles dédiées à l'accompagnement aux leçons. Cet accompagnement aux leçons est mis en place de la manière suivante :

Projet pédagogique accueil périscolaire Mairie de Cossé-le-Vivien

Les lundis et jeudis de 17h00 à 17h30, les CP sont en salle d'art plastique, les CE1/CE2 en salle d'accueil et les CM1/CM2 en salle informatique, chaque groupe étant accompagné par une animatrice. Si besoin et dans la mesure où cela n'affecte pas le taux d'encadrement à l'accueil maternelle, une animatrice du périscolaire maternelle peut être appelée en renfort.

Les mardis et vendredis sont axés sur la mise en place d'activités diverses proposées par les animatrices en rapport avec le thème choisi au sein de l'équipe (jeux collectifs, de sociétés, bricolages...)

L'encadrement est le suivant : 3 animatrices de 16h30 à 17h30

2 animatrices de 17h30 à 18h00

1 animatrice de 18h00 à 18h45

Sur le site de l'école maternelle : A 16h30, les enseignantes accompagnent les enfants qui ne sont pas sortis jusqu'à la salle de l'accueil où ils déposent leurs sacs et vêtements. Une animatrice les y attend pour les faire s'installer autour des tables et prendre leur goûter. Chaque matin les enfants, quand ils arrivent à l'école ou à l'accueil, déposent dans une caisse prévue à cet effet leur boîte à goûter (c'est un repère pour eux, ils savent qu'ils seront à l'accueil le soir) Lorsque tous les enfants sont installés, les animatrices distribuent le goûter à chacun, parfois aidées d'un enfant volontaire. Vers 16h50, fin du goûter les enfants sont accompagnés aux sanitaires avant d'entamer les activités proposées et préparées par les animatrices : jeux extérieurs (selon la météo), jeux de société, bricolages... L'enfant n'est pas obligé, il peut choisir de lire un livre, faire un coloriage ou se reposer.

Vers 17h50, les enfants sont préparés pour aller à l'accueil périscolaire de l'élémentaire.

L'encadrement est le suivant : 3 animatrices de 16h30 à 17h30

2 animatrices de 17h30 à 18h00

1 animatrice à 18h00 qui accompagne les maternelles et qui selon les effectifs cumulés (élémentaire + maternelle) reste sur l'accueil périscolaire élémentaire en renfort.

Sur le même principe que l'accueil du matin, les enfants sont pointés sur la tablette à leur départ.

En cas de retard, arrivée après 18h45, il est demandé aux parents ou à la personne chargée de récupérer l'enfant de remplir un cahier de retard et de le signer pour justifier son arrivée tardive.

Transport scolaire : Les enfants qui fréquentent les transports collectifs sont accueillis par une animatrice à leur arrivée le matin et accompagnés dans l'établissement scolaire correspondant (1 enfant en maternelle, 10 enfants en élémentaire) Pour la fin de la journée, les enfants sont accueillis de 16h30 à 17h aux accueils et accompagnés par une animatrice au car. Ils bénéficient de la gratuité de l'accueil.

L'accueil du soir est : -un temps important d'échanges entre l'équipe enseignante et les animatrices (si un enseignant à un message à faire passer à une famille par exemple).

-Un temps d'échanges entre les animatrices et les familles sur le déroulement de la journée de leur enfant à l'école ,

-Un temps d'échanges entre les animatrices et les enfants.

Responsable du service enfance : Gwenola Rivet

periscolaire@cosse-le-vivien.fr

06 14 28 19 99 / 02 43 98 80 24

Cet accueil du soir est aussi un temps d'accompagnement pour les leçons, il doit être calme afin de favoriser l'apprentissage de chacun.

Chaque animatrice vit ces accueils du matin et du soir comme étant des moments privilégiés avec chaque enfant, écoute, partage, rire ...

Le suivi sanitaire :

IL est assuré par la responsable du service enfance, titulaire du BAFD et présente en tant qu'animatrice sur le site de l'école maternelle. Afin d'assurer cette fonction elle doit :

- S'assurer de la mise à jour des renseignements médicaux de chaque enfant. Renseignements donnés par les familles sur leur compte portail famille (familles.paysdecraon.fr) et liés directement aux informations apparaissant sur les tablettes de pointage,
- Informer l'équipe d'animatrices des allergies alimentaires ou autres,
- Tenir le registre « infirmerie » dans lequel est précisé les soins apportés à l'enfant,
- Tenir les pharmacies de secours à jour et veiller à ce qu'il ne manque rien.

L'hygiène :

- Vérifier que chaque enfant se lave les mains avant le goûter, avant et après le passage aux toilettes, en utilisant savon et papier « essuie-mains »

Sécurité :

- Etre garant des procédures de déplacement et du respect des règles de sécurité
- Respecter les consignes de sécurité des locaux. (évacuation incendie et intrusion)

Relation et communication :

- Favoriser l'expression, donner la parole à l'enfant et instaurer des temps de discussion avec le groupe,
- Développer la communication entre l'équipe et les parents ,
- Etablir des liens de confiance avec les enseignants (signaler des problèmes rencontrés, transparence des informations...)

Conclusion

Ce projet n'est pas seulement la trame de l'accueil périscolaire, il représente également un engagement moral de la part de tous les adultes.

Annexe 1 : Projet éducatif de la commune de Cossé-le-Vivien

Annexe 2 : Règlement intérieur 2018/2019 de l'accueil périscolaire

Annexe 3 : Projet d'accompagnement aux leçons.